



Association pour la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur de l'architecture et des sites ruraux

**À l'attention de Mme la Maire de Rennes
Hôtel de ville
Place de la mairie
CS 63126
35031 RENNES CEDEX**

Le 11 mars 2020 à Rennes,

Objet : projet de démolition et construction
au n°265 du Boulevard de la Robiquette.

Copie à l'association des amis du patrimoine rennais

Madame la Maire,

En tant qu'association œuvrant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, nous avons été alertés d'un projet de démolition et construction au n°265 du Boulevard de la Robiquette à Rennes, portant sur un ensemble bâti remarquable, dits des Champs Rotis.

Ce projet - ayant fait l'objet d'un permis de construire n° PC 35238 19 10181, délivré par la mairie de Rennes le 15.01.2020, met en péril un patrimoine remarquable, reflet unique de la culture constructive locale.

À juste titre, cet ancien ensemble de retenu a fait l'objet d'une étude dans l'ouvrage de Paul Banéat (1) puis par le service de l'Inventaire de la région Bretagne (2) qui écrivait en 2002 : « La maison des Champs-Rôtis que les détails stylistiques situent aux alentours de 1650 est un exemple remarquablement conservé » (2). Par ailleurs, cet ancien corps de ferme est actuellement classé au niveau maximum de protection du patrimoine d'intérêt local par le PLUi de Rennes Métropole. Ainsi, par sa qualité architecturale et ses détails intérieurs, il est essentiel de sauvegarder ce témoin de notre culture commune. Pour cela, nous souhaitons que des modifications soient apportées au projet afin de pérenniser les bâtiments existants :

Il est prévu de démolir des annexes et de créer des stationnements et des voies de circulation dans la cour. Or, cela engendre la suppression de la cohérence de l'ensemble. Préserver totalité des bâtiments formant la cour est essentiel pour conserver son unité et laisser possible la lecture des bâtiments dans leur contexte, pour comprendre leur histoire.

Les aménagements extérieurs prévus risquent fortement de créer de graves pathologies. En effet, les bâtiments anciens ne possèdent pas de rupture de capillarité en bas de mur : la mise

en place de sols imperméables engendre une augmentation de l'humidité des murs et donc un risque pour la pérennité de l'ouvrages.

Le projet ne démontre pas d'orientation claire à propos du respect des règles de l'art en matière de réhabilitation du bâti ancien. Pourtant, l'emploi de matériaux adaptés est absolument nécessaire ; le ciment est à proscrire totalement ainsi que tous matériaux et mises en œuvre qui risqueraient de créer de la condensation intérieure et de nombreuses pathologies liées à l'humidité.

Considérant ces éléments, nous demandons la préservation de tous les bâtiments anciens formant la cour ; un aménagement dont la composition et la forme sera respectueux des spécificités des bâtis anciens ; et le suivi strict des règles de l'art pour la réhabilitation soigneuse des bâtiments existants avec l'emploi de matériaux et procédés adaptés.

Nous vous prions de bien vouloir tout mettre en œuvre pour permettre la sauvegarde du patrimoine, en prenant en compte ces modifications afin que l'augmentation du nombre de logements nécessaires aux habitants du quartier ne se fasse pas au détriment de notre culture commune.

Veillez recevoir, Madame la Maire, nos respectueuses salutations.

Gérard Lenain,
Président de l'Association
TIEZ BREIZ – Maisons et Paysages de Bretagne



TIEZ BREIZ
MAISONS ET PAYSAGES DE BRETAGNE
51 Square Charles Dullin 35200 RENNES
Tél. : 02 99 53 53 03
N° Siret : 309 989 614 00032
Code NAF : 9103 Z

(1) BANEAT, Paul. Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire, archéologie, monuments. Rennes : Librairie Moderne J. Larcher, 1927-1929.

p. 215

(2) RIOULT Jean-Jacques (2002). Ancienne maison de retenue dite des Champs-Rotis site Kartenn de l'inventaire

Consulté sur <https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/2b0170b8-db16-44a9-9487-44d2465145a8>